

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, FESSY Véronique, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, Maxime GASDON, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON.

Absent ayant donné bon pour pouvoir : MONDIERE Hubert (à Jean-Marc HETSCH) – Sylvie DENIS (à Véronique FESSY)

Absent : SEIGNERET Ludivine- RIVIERE Mickaël.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 28 Novembre 2023.

DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ VIA LE SIEL

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que l'adhésion d'un futur membre peut intervenir à tout moment.

CONSIDERANT les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie(s),

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

CONSIDERANT la possibilité d'intégrer une part d'achat d'énergie verte dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergies selon les modalités sus mentionnées ;
- **Approuve** l'adhésion aux énergies suivantes
(1) *cocher la case de(s) l'énergie(s) choisie(s) :*

<input type="checkbox"/> Electricité	<input type="checkbox"/> Bois granulés
<input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Bois plaquettes

- **ENERGIE VERTE :**
DECIDE ne pas intégrer une part d'achat d'énergie verte.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en
séance.
Le 05 Décembre 2023.
Le Maire,
Charles BRUN.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat le